



Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 150 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2017/18	33 000 000 dollars
Dépenses de 2017/18	32 842 100 dollars
Solde inutilisé de 2017/18	157 900 dollars
Crédit ouvert pour 2018/19	31 438 900 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2018/19 ^a	31 438 900 dollars
Montant estimatif du solde inutilisé de 2018/19 ^a	0 dollar
Projet de budget du Secrétaire général pour 2019/20	35 708 300 dollars
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2019/20	(21 400)
Recommandation du Comité consultatif pour 2019/20	35 686 900 dollars

^a Montant estimatif au 31 janvier 2019.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des questions concernant le financement du Centre de services régional d'Entebbe, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 12 avril 2019. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi figure à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles qui portent sur les conclusions et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, sont consignées dans son rapport correspondant ([A/73/755](#)).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

2. Par sa résolution [71/293](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 33 000 000 dollars (montant net : 30 006 400 dollars) destiné à financer le fonctionnement du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'établit à 32 842 100 dollars (montant net : 29 874 600 dollars). Le solde inutilisé, d'un montant brut de 157 900 dollars, représente 0,5 % du crédit ouvert et résulte de l'effet combiné des éléments suivants : montant plus élevé que prévu des dépenses au titre du personnel civil (737 700 dollars, soit 3,0 %) et montant moins élevé que prévu des dépenses opérationnelles (895 600 dollars, soit 11,2 %). On trouvera une analyse des écarts entre les crédits ouverts et les dépenses effectives au chapitre IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/612](#)).

3. Dans son rapport sur l'exécution du Budget, le Secrétaire général précise qu'au cours de la période considérée, un montant de 740 000 dollars a été réaffecté de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie II (Personnel civil), pour couvrir des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international qui ont été plus élevées que prévu en raison de l'augmentation des dépenses communes de personnel et d'un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions (16,4 %) alors que le taux budgétisé était de 20 % (ibid. par 32).

4. On trouvera dans les paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/764](#)), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement du Centre de services régional, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 [[A/73/5 \(Vol. II\)](#)].

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019, les dépenses étaient de 21 903 400 dollars. À la fin de

l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait être égal au crédit de 31 438 900 dollars qui avait été ouvert pour 2018/19, soit 100 % du budget approuvé.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019, les chiffres de l'exercice 2018/19 concernant le déploiement des effectifs du Centre de services régional s'établissaient comme suit :

	<i>Effectif approuvé 2018/19</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Personnel recruté sur le plan international	131	111	15,3
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	29	25	13,8
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	240	212	11,7
Volontaires des Nations Unies	6	5	16,7

8. Le Comité consultatif a également été informé que le solde de trésorerie du Centre de services régional était de 1 363 000 dollars au 13 mars 2019, ce qui est insuffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle de trois mois qui est de 7 860 000 dollars. **Compte tenu du fait que le budget du Centre de services régional d'Entebbe est réparti au prorata entre ses missions clientes, et en référence à la contribution aux budgets de celles-ci, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté à maintes reprises tous les États Membres à s'acquitter de leurs obligations financières comme le prévoit la Charte des Nations Unies, en temps voulu, intégralement et sans conditions.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

A. Mandat et hypothèses budgétaires

9. Par sa résolution [64/269](#), l'Assemblée générale a créé le Centre de services régional d'Entebbe en tant que centre de services régional. Elle a par la suite décidé, dans sa résolution [69/307](#), d'octroyer au Centre de services régional son autonomie en matière de gestion et de fonctionnement, et prié le Secrétaire général de présenter un projet de budget pour l'exercice 2016/17, qui serait financé par prélèvement sur les budgets des missions bénéficiant de l'appui du Centre. Dans sa résolution [72/286](#), elle a décidé d'examiner à sa soixante-treizième session la question du financement du Centre de services régional.

10. Dans les paragraphes 2 à 9 de son rapport, le Secrétaire général a présenté les résultats escomptés et les hypothèses budgétaires pour le Centre de services régional. Il y est indiqué que pour l'exercice 2019/20, le Centre continuera de fournir à ses missions clientes des services en matière de ressources humaines, de finances, de transport et de contrôle des mouvements, de transport de personnel et de marchandises ainsi que des services d'appui en matière d'informatique et de communications. Il est proposé que le Centre de services régional élargisse son action à toutes les missions politiques spéciales basées en Afrique, notamment la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), la Commission mixte Cameroun-Nigéria et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS).

11. La résolution [2444 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité prévoit que le mandat d'une mission cliente, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, prendra fin à compter du 16 décembre 2018, et qu'un Groupe d'Experts sur la Somalie sera créé. Ayant demandé des précisions sur le Groupe d'Experts sur la Somalie, le Comité consultatif a été informé que le Centre de services régional fournira des fonctions de gestion des ressources humaines et de gestion financière pour le Groupe et fera état des prestations fournies dans le rapport d'exécution. **Le Comité consultatif note que même si le Centre de services régional a l'intention de fournir les fonctions de gestion des ressources humaines et de gestion financière pour le Groupe, le projet de budget ne mentionne pas le Groupe d'Experts sur la Somalie en tant que mission cliente du Centre. Le Comité compte que des informations plus détaillées seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

Structure du Centre de services régional

12. Dans les paragraphes 10 à 13 de son rapport, le Secrétaire général décrit la structure du Centre de services régional, qui a été réorganisé en 2018/19 comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/286](#). Pour l'exercice 2019/20, il est proposé de rebaptiser le Service régional de l'informatique et des communications, Service régional des technologies, conformément aux directives sur les structures de l'appui aux missions en application desquelles les sections chargées de l'informatique ont été transformées en sections ou services des technologies. Les changements de noms proposés pour les unités administratives sont examinés par le Comité consultatif dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/73/755](#)).

Dispositif de modulation des ressources

13. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le Centre de services régional a mis au point une version révisée du modèle de modulation des ressources comme demandé par le Comité consultatif (voir [A/72/789/Add.9](#)) et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/286](#). Le dispositif proposé pour l'exercice 2019/20 est exclusivement axé sur les activités de traitement administratif du Centre de services régional et repose sur l'analyse de l'équivalent plein temps fondée sur le temps consacré à chaque opération et le volume annuel prévu, compte tenu des effectifs autorisés, pour l'exercice 2019/20, pour l'ensemble des missions clientes. Le Secrétaire général explique également dans son rapport que la formule de modulation a été actualisée et affinée pour tenir compte des fonctions assurées par le Centre de services régional pour ses missions clientes, le nombre de missions clientes à plein temps, le calcul du coefficient d'ajustement, le volume des opérations prévues et la productivité, soit la durée moyenne pondérée (exprimée en minutes) de chaque opération effectuée par le Centre. Pour calculer l'équivalent plein temps requis pour chaque service, on a déterminé le volume total annuel en fonction de la durée moyenne de traitement par opération. On a ensuite divisé le temps total consacré aux opérations par le nombre de jours ouvrés par an (203 jours) et le nombre d'heures travaillées par jour (6 heures). L'application du dispositif de modulation des ressources montre que le nombre de postes demandés pour l'exercice 2019/20 doit s'établir à 268, contre 270 approuvés pour l'exercice 2018/19, soit une réduction globale de 2 poste ([A/73/764](#), par. 31 à 43). **Le Comité consultatif prend note de la révision de la formule de modulation des ressources élaborée par le Centre de services régional et compte qu'elle continuera d'être affinée et appliquée de manière uniforme dans les projets de budget ultérieurs.**

14. Le Comité consultatif rappelle que la précédente formule de modulation reflétait des gains d'efficacité de 5 % ([A/72/789/Add.9](#), par. 17). En ce qui concerne les gains

d'efficacité de la formule révisée, il a été informé à sa demande qu'en plus de la suppression proposée de deux postes, la mise en service du module voyages d'Umoja et la réduction prévue des prix des billets devraient permettre de dégager des gains d'efficacité. Le Comité a également été informé que le Centre de services régional était en train de finaliser un nouvel appel d'offres pour les contrats de gestion de ses voyages, tout en utilisant une procédure d'audit pour examiner les billets et le système de gestion des voyages pour suivre le coût des billets délivrés par les agences de voyages. **Le Comité consultatif compte que des renseignements à jour sur les gains d'efficacité figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général.**

Gestion de l'environnement

15. Dans son rapport, le Secrétaire général mentionne qu'au cours de l'exercice 2019/20, le Centre de services régional poursuivra la mise en œuvre de la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel concernant les missions, y compris la mise en service du système électronique de stockage de données. Il est également prévu de moderniser le système de surveillance à distance des infrastructures afin de réduire l'empreinte écologique de Centre. En outre, le Service régional des technologies appuiera les efforts visant à explorer les avantages potentiels des initiatives régionales en matière d'environnement, y compris les moyens d'exploiter les sources d'énergie renouvelables (A/73/764, par. 24 à 26). Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été fournies, que la modernisation du système de surveillance à distance des infrastructures devrait permettre une réduction de 5 % des dépenses opérationnelles. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 96 500 dollars d'économies seraient ainsi réalisées. **Le Comité consultatif prend note des gains d'efficacité escomptés et compte que des renseignements à jour sur les mesures de protection de l'environnement seront présentées dans le prochain rapport du Secrétaire général.**

Projet de création d'un couloir logistique en Afrique de l'Est

16. Dans son rapport le plus récent, le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner dans son prochain rapport des précisions sur le projet de création d'un couloir logistique en Afrique de l'Est, notamment sur son état d'avancement, les ressources utilisées et les résultats obtenus (A/72/789/Add.9, par. 9). À la section V de son rapport, le Secrétaire général indique que le projet a été mis en œuvre avec le concours du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, du Centre de services régional, du Bureau régional d'achat et des divers acteurs des missions présentes sur le terrain. Il est indiqué que le projet a été clos le 8 novembre 2018 et que de nombreux avantages ont pu en être tirés y compris la mise au point d'un outil de suivi en ligne des livraisons, l'élaboration d'une carte interactive du réseau de transport terrestre régional, ainsi que des réductions des coûts et des délais de livraison. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que dans le projet de budget 2020/21, de nouvelles attributions seraient proposées pour le Centre stratégique des opérations aériennes, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et la Section de l'appui aux achats afin de montrer les possibilités d'amélioration, notamment les enseignements tirés de l'exécution de ce projet. **Le Comité consultatif est d'avis que le rapport aurait dû inclure des renseignements détaillés sur les résultats obtenus et les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet de création d'un couloir logistique en Afrique de l'Est. Il compte que le Secrétaire général communiquera ces informations à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport et les inclura également dans son prochain rapport.**

B. Ressources nécessaires

17. Le projet de budget du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 s'élève à 35 708 300 dollars, soit une hausse de 4 269 400 dollars (13,6 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Elle s'explique par l'augmentation des ressources demandées au titre du personnel civil et des dépenses opérationnelles, comme il est indiqué ci-après. On trouvera aux sections II et III du projet de budget ([A/73/764](#)) des informations détaillées sur les ressources financières demandées ainsi qu'une analyse des variations.

1. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2018/19</i>	<i>Effectif proposé 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	131	131	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	29	29	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	240	238	(2)
Volontaires des Nations Unies	6	6	–
Total	406	404	(2)

18. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2019/20 s'élève à 28 118 300 dollars, soit une augmentation de 4 163 600 dollars (17,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Celle-ci est principalement imputable à la hausse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (3 699 900 dollars, soit 22,0 %) du fait de l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé, du rétablissement d'un poste P-5 et de la révision des coûts salariaux standard (voir [A/73/764](#), par. 93).

19. Au total, 404 postes et emplois de temporaire sont proposés pour l'exercice 2019/20, compte tenu de la suppression de 2 postes d'agent des services généraux ([A/73/764](#), par. 59) **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux suppressions proposées.**

Taux de vacance et postes vacants

20. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance pour le personnel civil concernant : a) pour 2017/18, le taux budgétisé et le taux effectif moyen ; b) le taux de vacance prévu dans le budget pour 2018/19, le taux de vacance moyen effectif pour la période de huit mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 28 février 2019 et le taux de vacance effectif au 28 février 2019 ; c) le taux de vacance appliqué pour calculer les prévisions de dépenses pour 2019/20. Le Comité consultatif note que les taux de vacance de postes proposés pour 2019/20 sont inférieurs à la fois au taux effectif moyen pour les 8 mois entre le 1^{er} juillet 2018 et le 28 février 2019 et les taux effectifs au 28 février 2019 pour le personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan national (administrateurs et agents des services généraux) et les Volontaires des Nations Unies.

Taux de vacance

(En pourcentage)

	2017/18		2018/19		2019/20	
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux moyen effectif pour la période allant du 1 ^{er} juillet 2018 au 28 février 2019	Taux effectif au 28 février 2019	Taux de vacance proposé
Personnel recruté sur le plan international	20,0	16,4	14,9	16,0	15,3	13,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	50,0	22,6	19,4	17,2	13,8	10,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	6,0	18,1	15,0	15,8	11,7	10,0
Volontaires des Nations Unies	50,0	37,5	10,0	16,7	16,7	10,0

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 11 avril 2019, 46 postes au total étaient vacants, dont 18 postes d'agent recruté sur le plan international (1 P-5, 6 P-4, 10 P-3 et 1 agent du Service mobile) et 28 postes d'agent recruté sur le plan national (4 administrateurs et 24 agents des services généraux). Dix de ces postes étaient vacants depuis plus de deux ans.

22. **Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de s'assurer que les postes vacants soient pourvus rapidement (A/71/836, par. 108). Le Comité réaffirme aussi son opinion selon laquelle les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45). Il souligne à nouveau qu'il convient de déterminer si les postes vacants depuis deux ans ou plus demeurent nécessaires et soit d'en justifier le maintien soit d'en proposer la suppression dans les projets de budget ultérieurs (A/69/839, par. 67) ; voir également la résolution 66/264 de l'Assemblée générale).**

23. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil.**

2. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	Effectif approuvé 2018/19	Effectif proposé 2019/20	Variation
Dépenses opérationnelles	7 484 200	7 590 000	105 800

24. Le montant demandé au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2019/20 s'élève à 7 590 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 105 800 dollars (1,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. La progression est principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures (228 400 dollars, soit 11,0 %) et des transports terrestres (72 400 dollars, soit 89,1 %), en partie compensée par une diminution des dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers (210 000 dollars soit 34,1 %) (A/73/764, par. 97, 98 et 100)

Consultants et services de consultants

25. Dans son rapport, le Secrétaire général demande des ressources d'un montant de 155 400 dollars au titre des consultants, ce qui représente une augmentation de 15 400 dollars (11,0 %) par rapport au montant alloué pour 2018/19. Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été fournies, que pour l'exercice 2017/18, les dépenses s'élevaient à 1 000 dollars (montant alloué de 135 700 dollars). Pour l'exercice en cours, les dépenses au 28 février 2019 s'élevaient à 14 600 dollars par rapport au crédit ouvert à cette rubrique (140 000 dollars). **Compte tenu de cette tendance, le Comité recommande une diminution de 10 % pour la rubrique consultants, soit 9 000 dollars.**

Voyages

26. Le montant des ressources demandées au titre des voyages s'élève à 273 000 dollars, soit une diminution de 9 000 dollars (3,2 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2018/19. Ces ressources comprennent un montant de 86 000 dollars pour les voyages effectués à des fins de formation. D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note que pour l'exercice 2017/18, les dépenses s'élevaient à 41 200 dollars (montant alloué de 86 000 dollars). Pour l'exercice en cours, les dépenses au 28 février 2019 s'élevaient à 6 900 dollars par rapport au crédit ouvert à cette rubrique (86 000 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de l'exercice 2017/18, le Centre de services régional a mis à profit les activités de formation menées par d'autres missions et bureaux dans son centre régional de formation et de conférences, permettant par conséquent à un nombre important de membres de son personnel de bénéficier d'une formation locale plutôt que de financer des voyages pour une formation externe. **Le Comité consultatif se félicite que le Centre de services régional mette à profit les activités de formation dispensées dans son centre régional de formation et de conférences, de manière à former davantage de personnel et à réduire au minimum les frais de voyage. Néanmoins, le Comité estime que le montant des ressources proposées au titre des voyages n'est peut-être pas pleinement justifié au vu de la structure des dépenses, et recommande donc une réduction de 10 % des voyages liés à la formation, soit 8 600 dollars.**

Informatique et communications

27. À la rubrique informatique et communications, le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit de 4 164 600 dollars, montant identique à celui alloué pour 2018/19, y compris 76 800 dollars au titre des pièces de rechange. Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été fournies, que pour les pièces de rechange, les dépenses de l'exercice en cours au 28 février 2019 s'élevaient à 5 700 dollars (montant alloué de 208 200 dollars). **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits au titre des pièces de rechange pour la période en cours, le Comité consultatif recommande une diminution de cinq pour cent, soit 3 800 dollars.**

28. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 25, 26, et 27 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.**

V. Conclusion

29. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du

1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont énoncées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/73/612). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 157 900 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 soit porté au crédit des États Membres, de même que la somme de 760 200 dollars, qui correspond aux autres recettes et ajustements pour l'exercice clos le 30 juin 2018.**

30. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont indiquées au chapitre IV du projet de budget (A/73/764). **Sous réserve des observations et recommandations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **D'approuver l'ouverture d'un crédit de 35 686 900 dollars aux fins du fonctionnement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;**

b) **De répartir le montant visé à l'alinéa a) entre les budgets des opérations de maintien de la paix actives qui sont clientes du Centre en fonction du budget-programme pour 2020 ;**

c) **De tenir compte du montant des ressources demandées dans le projet de budget-programme pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 afin que la part des missions politiques spéciales clientes du Centre de services régional corresponde aux ressources nécessaires à son financement pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/612)
- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/764)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/5 (Vol. II))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 (A/72/850)
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (A/73/750)
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/776)

- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/789/Add.9](#))4444
- Résolution [72/286](#) de l'Assemblée générale